



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/2001/L.15/Rev.1  
24 juillet 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Session de fond de 2001  
Genève, 2-27 juillet 2001  
Point 10 de l'ordre du jour  
Coopération régionale

**Projet de résolution révisé présenté par la Belgique,  
l'Espagne, la France et le Maroc**

**Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* ses résolutions 1982/57 du 30 juillet 1982, 1983/62 du 29 juillet 1983, 1984/75 du 27 juillet 1984, 1985/70 du 26 juillet 1985, 1987/69 du 8 juillet 1987, 1989/119 du 28 juillet 1989, 1991/74 du 26 juillet 1991, 1993/60 du 30 juillet 1993, 1995/48 du 27 juillet 1995, 1997/48 du 22 juillet 1997 et 1999/37 du 28 juillet 1999,

*Se référant* à la résolution 912 (1989) adoptée le 1<sup>er</sup> février 1989 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>, relative aux mesures visant à encourager la construction d'un grand axe de circulation de l'Europe du Sud-Ouest et à étudier d'une manière approfondie la possibilité d'une liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar,

---

<sup>1</sup> Voir Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, quarantième session ordinaire (3<sup>e</sup> partie), 30 janvier-3 février 1989, *Textes adoptés par l'Assemblée*, Strasbourg (France), 1989.

*Se référant également* à la Déclaration de Barcelone, issue de la Conférence euroméditerranéenne, tenue à Barcelone en novembre 1995, et au programme de travail y annexé, qui vise, dans le domaine des transports, la connexion des réseaux méditerranéens au réseau transeuropéen, de manière à assurer leur interopérabilité,

*Se référant en outre* à la Déclaration de Lisbonne, issue de la Conférence sur les transports en Méditerranée, tenue à Lisbonne en janvier 1997, et aux conclusions de la Conférence paneuropéenne, tenue à Helsinki en juin 1997, sur les corridors en Méditerranée qui intègre la liaison fixe,

*Prenant note* du rapport de suivi établi conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Afrique<sup>2</sup> conformément à la résolution 1999/37,

*Prenant note également* des conclusions des deuxième et troisième rencontres du Groupe des transports dans la région de la Méditerranée occidentale, tenues respectivement à Rabat en septembre 1995 et à Madrid en janvier 1997, ainsi que des conclusions de l'étude sur les infrastructures des transports dans cette région, selon lesquelles la liaison fixe figurait parmi les corridors prioritaires pour l'extension du réseau transeuropéen,

1. *Se félicite* de la coopération autour du projet de liaison à travers le détroit de Gibraltar qui s'est établie entre la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, les Gouvernements espagnol et marocain, ainsi que des organisations internationales spécialisées;

2. *Se félicite également* de l'organisation, par l'Association internationale des travaux en souterrain, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique, du séminaire sur la modélisation des coûts des tunnels qui s'est tenu en avril 1999 à Rabat (Maroc);

3. *Se félicite en outre* de l'avancement des études du projet, notamment la réalisation de forages profonds en mer, qui ont donné une impulsion décisive aux reconnaissances géologiques et géotechniques des formations sous-marines;

---

<sup>2</sup> E/2001/19, annexe.

4. *Rend hommage* à la Commission économique pour l'Europe et à la Commission économique pour l'Afrique pour le travail accompli dans la préparation du rapport de suivi du projet<sup>2</sup> demandé par le Conseil dans sa résolution 1999/37;

5. *Réitère* aux organisations compétentes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, notamment l'Association internationale des travaux en souterrain et l'Union internationale des chemins de fer, son invitation à participer aux études et travaux sur la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar;

6. *Réitère également* à la Commission européenne son invitation à étudier la possibilité de participer à la consolidation des études et au développement du projet aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan financier, au titre de la coopération euroméditerranéenne dans le domaine des transports actuellement mise en place dans le cadre du Processus de Barcelone;

7. *Demande* aux Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe de continuer à participer activement au suivi du projet et de faire rapport au Conseil à sa session de fond de 2003;

8. *Prie* le Secrétaire général d'apporter un appui formel et, dans la mesure où les priorités le permettront, les ressources nécessaires, dans le cadre du budget ordinaire, à la Commission économique pour l'Europe et à la Commission économique pour l'Afrique afin de leur permettre de mener à bien les activités susmentionnées.

-----